



Le prélèvement à la source : une réforme technique, vraiment ?

PIB France 2014
2 133,6 Mds d'€

Inflation (moyenne
des 12 derniers mois à fin mai)
0,18%

Dette publique
(fin du 1^{er} trimestre 2015)
**2 089 Mds d'€,
97,5% du PIB**

Balance commerciale
(douze derniers mois
à fin mai 2015)
-49,3 Mds d'€

Chômage au sens du BIT
(1^{er} trimestre 2015)
10,3%

Dépenses publiques 2014
1 226 Mds d'€ , 57,2% du PIB

On pense notamment à la problématique de la confidentialité des données en cas de retenue à la source confiée à l'employeur, à l'éventuelle double imposition lors de l'année de transition ou encore à la nécessaire régularisation en fin d'année qui remet en cause le caractère parfaitement contemporain de la retenue à la source.

Le 14 juin dernier, François Hollande déclarait que la réforme du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu serait engagée dès 2016 pour être pleinement appliquée en 2018. Un peu plus d'un an après la remise du rapport de Dominique Lefebvre sur la fiscalité des ménages, à l'occasion de laquelle la CFE-CGC ainsi que l'extrême majorité des contributeurs avaient souligné les dangers d'un passage au prélèvement à la source, cette annonce a de quoi surprendre.

La réforme du prélèvement à la source est présentée comme une réforme technique, le mode de prélèvement n'affecte pas la structure de l'impôt nous dit-on. Ainsi les débats se concentrent actuellement sur le moyen d'éviter une double imposition en 2017 et sur une éventuelle année blanche pour les contribuables. Pour la CFE-CGC, l'insistance avec laquelle le sujet revient sur la table depuis 2012 malgré un nombre important d'inconvénients identifiés, cache d'autres ambitions.

Le principal risque du passage au prélèvement à la source réside, en effet, dans ce qui pourrait l'accompagner :

- **Individualisation de l'impôt** du fait de la nature même du prélèvement à la source (sur des revenus individuels). Or, la CFE-CGC est fermement attachée au maintien de la notion de foyer fiscal. Celle-ci joue un rôle essentiel pour la prise en compte des situations familiales, grâce au mécanisme du quotient familial dont l'objectif, rappelons-le, est d'offrir le même niveau de vie à deux ménages déclarant les mêmes revenus qu'ils aient des enfants ou non.
- **Fusion de la Cotisation Sociale Généralisée (CSG) et de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP)** du fait d'un rapprochement des assiettes et des modes de prélèvement des deux impôts. Cette fusion, qui conduirait nécessairement à rendre la CSG progressive, serait fortement défavorable pour les classes moyennes car il y a fort à parier qu'elles devraient supporter tout le poids du passage d'une CSG proportionnelle à une CSG progressive.

Pour la CFE-CGC, la question du prélèvement à la source ne constitue en aucun cas un enjeu majeur tant vis-à-vis des contribuables que de l'Etat. Une baisse globale des prélèvements, en particulier ceux qui pèsent sur la classe moyenne, fortement touchée par la hausse des impôts ces dernières années, doit au contraire constituer **LA** priorité.

Après un premier trimestre encourageant, un début de second trimestre placé sous le signe de l'attentisme

1. Entreprises

• Le taux de marge des entreprises se redresse

Au premier trimestre 2015, la valeur ajoutée des sociétés non financières (SNF) augmente (+1,5% après +0,7%) plus fortement que les rémunérations (y compris cotisations, impôts et subventions sur la main d'œuvre) qu'elles versent. Cela est à attribuer notamment à la baisse des taux des cotisations sociales patronales dans le cadre de la mise en place du Pacte de responsabilité et à la hausse du taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Il s'ensuit une accélération de l'excédent brut d'exploitation des SNF et une augmentation de leur taux de marge qui passe de 29,8% à 31,1%, niveau le plus élevé depuis le premier trimestre 2011.

• Indicateurs de climat des affaires et de retournement conjoncturel

- En juin, le climat des affaires est quasi stable. Après une hausse de 2 points en mai, il perd un point. Il reste inférieur (97) à son niveau moyen de long terme (100). L'indice progresse de 2 points dans le bâtiment, il est stable dans les services et le commerce de détail, mais perd 3 points dans l'industrie.
- L'indicateur de retournement pour l'ensemble de l'économie est dans la zone indiquant une situation conjoncturelle incertaine.

2. Ménages

• Dépenses de consommation des ménages

En mai, les dépenses de consommation des ménages en biens sont quasi stables : +0,1%, après 0,0% en avril. Les dépenses en énergie

se redressent légèrement (+0,3% après -1,3% en avril), tandis que les achats en textiles et habillement se replient (-0,3% après +1,5%). Les achats de biens durables rebondissent légèrement (+0,2% après -0,3% en avril) tandis que la consommation en produits alimentaires est stable (après +0,3% en avril).

• Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages

En juin 2015, la confiance des ménages est stable (94), pour le deuxième mois consécutif, après avoir progressé de 8 points entre octobre 2014 et avril 2015.

• Pouvoir d'achat des ménages

Au premier trimestre, le pouvoir d'achat du revenu des ménages rebondit (+1,3% après -0,1% fin 2014). Cela s'explique par :

- Un revenu disponible brut des ménages qui se redresse (+1,2% après -0,2%) du fait du repli des impôts par contrecoup d'un quatrième trimestre dynamique d'une part et par une augmentation de la masse salariale reçue par les ménages (+0,8% après +0,3%) d'autre part.
- des prix à la consommation qui diminuent légèrement (-0,1%).

3. Chômage

En mai, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité (catégorie A) augmente de +0,5% (+16 200). Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans augmentent de +0,9% tout comme celui des jeunes (+0,9% également).

Sur un an, le chômage des plus de 50 ans progresse plus vite (+8,7%) que le chômage toutes catégories confondues (+5,0%) et que celui des jeunes (+2,9%).

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C qui inclut les demandeurs d'emploi ayant exercé une activité au cours du mois, progresse quant à lui de 1,3% (69 600) et augmente de 7,9% sur un an.

Contacts :

Alain Giffard, secrétaire national en charge du secteur Économie et Industrie

✉ alain.giffard@cfecgc.fr

Service Économie : Anne Bernard, Francine Didier, Kevin Gaillardet et Justine Vincent

✉ kevin.gaillardet@cfecgc.fr